

Formation

Vous êtes ici : [Accueil](#) > [Formation](#)

Concours étudiants - demande d'aide financière

25 janvier 2018 28 février 2018

Arsenal

Concours étudiants - Demandes d'aide financière à la Faculté de Droit - date limite : 28/02/2018

Les demandes d'aide financière concernant la participation à un concours étudiant (hors concours administratif) devront être adressées au Responsable administratif et financier de la Faculté de droit **au plus tard le 28 février 2018** à 17h00, à l'adresse suivante : stephane.roland@ut-capitole.fr ou directement au bureau AR212.

Les demandes présentées après le 28 février 2018 ne seront pas examinées.

La demande de subvention devra être chiffrée, et comporter les informations suivantes :

- l'objet du concours
- les objectifs
- les noms des encadrants et des participants
- le déroulement
- les dates
- une lettre de motivation et un CV de l'encadrant
- un budget détaillé précisant si d'autres demandes de financement ont été faites.

Il convient par ailleurs d'obtenir l'aval d'un enseignant chercheur.

La cellule concours se réunira le 19 mars 2018.

Elle se tient conjointement avec le Service des Relations Internationales de l'Université (SCREI). Il est donc inutile d'adresser aussi une demande au SCREI.

Pour toute demande d'information, vous pouvez vous adresser à Stéphane ROLAND (bureau AR212, tél : 05 61 63 37 78)

Mise à jour le 25 janvier 2018